



www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Bordeaux, le 9 octobre 2020

> Données épidémiologiques : chiffres clés, éléments d'analyse //////////

CHIFFRE CLE

Covid19 :
198 nouvelles hospitalisations dans la région en semaine 40 (contre 161 en semaine 39)

La circulation du virus reste active en Nouvelle-Aquitaine avec une augmentation du taux de positivité (6,5 % contre 5,9 % en semaine 39) et un taux d'incidence régional (65 cas pour 100 000 habitants) en diminution depuis la semaine 38, mais qui reste supérieur au seuil d'alerte (50 / 100 000 hab.).

Toutefois, la situation n'est pas la même pour la totalité du territoire. On note à ce stade, une stabilisation pour la Gironde, à un niveau qui reste élevé (96,6/100 000 hab semaine 40, contre 101,9 en semaine 39). Ce taux d'incidence est supérieur pour Bordeaux Métropole (150,4) et Bordeaux (190,6). Chez les plus de 65 ans, le taux d'incidence tend également à se stabiliser (62/100 000 hab. en semaine 40, contre 62,8 en semaine 39).

Ainsi la circulation du SARS-CoV-2 est hétérogène sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, avec un taux d'incidence variant de 23,2 / 100 000 hab. dans la Creuse à 96,6 / 100 000 hab. en Gironde.

Le taux d'incidence est directement corrélé au taux de dépistage et au taux de positivité, mais il faut rester prudent dans l'interprétation de cette diminution au plan régional car elle s'expliquerait, en partie, par l'évolution des pratiques de dépistage au cours des dernières semaines (mise en place de la priorisation pour permettre aux personnes à risque de diffusion du virus, personnes malades ou contact à risque, un accès plus rapide aux tests et aux résultats). **Seule l'analyse de l'évolution de l'ensemble des indicateurs dans les prochaines semaines permettra de juger de la réalité de l'évolution de la circulation virale en région.**

Au 06 octobre 2020, en Nouvelle-Aquitaine, 390 patients hospitalisés pour Covid-19 sont recensés. Le nombre d'hospitalisations est relativement stable avec 198 nouvelles hospitalisations en semaine 40 (contre 161 en semaine 39), mais le nombre d'admission en réanimation est en légère hausse avec 40 nouvelles réanimations en semaine 40 (contre 34 en semaine 39).

Afin d'éviter que les indicateurs ne se dégradent, **il faut maintenir la vigilance en appliquant tous au quotidien les gestes barrières**, et encore plus en présence des personnes fragiles et des personnes âgées. Les bons réflexes : porter le masque dans les endroits fréquentés, les lieux clos et quand cela est obligatoire, se laver régulièrement les mains, respecter la distance de 1 m, aérer les pièces...

L'accès au dépistage étant désormais plus rapide pour tous, n'hésitez à vous faire dépister. Le dépistage et l'isolement des cas covid et des personnes contacts sont fondamentaux pour casser les chaînes de contamination.

Du 28 septembre au 04 octobre 2020 //

Départ.	Nom départ.	Testés	Tests positifs	Taux de positivité (%)	Taux de d'incidence pour 100 000 hab.	Total positifs du 21/01/20 au 04/10/20	Hospitalisations au 07/10/20	Dont réanimations au 07/10/20	Total des Retours à domicile du 21/01/20 au 07/10/20	Total des décès depuis le du 21/01/20 au 07/10/20
16	Charente	2 747	129	4,7	37,0	1 063	4	2	71	14
17	Charente-Maritime	5 323	150	2,8	23,2	1 368	35	4	164	55
19	Corrèze	2 740	134	4,9	55,8	959	9	1	175	43
23	Creuse	852	31	3,6	26,7	320	3	0	91	16
24	Dordogne	3 452	151	4,4	37,0	1 240	18	3	111	14
33	Gironde	17 282	1 578	9,1	96,6	16 113	184	30	1 322	203
40	Landes	4 831	357	7,4	86,7	1 886	15	4	94	15
47	Lot-et-Garonne	2 902	247	8,5	74,8	1 543	26	5	111	14
64	Pyrénées-Atlantiques	8 811	586	6,7	85,8	3 979	56	8	299	39
79	Deux-Sèvres	2 982	92	3,1	24,7	1 108	8	1	77	24
86	Vienne	3 915	161	4,1	36,8	2 390	3	1	176	43
87	Haute-Vienne	4 216	284	6,7	76,6	1 771	29	4	172	39
Nouvelle-Aquitaine		60 053	3 900	6,5	65,0	33 740	390	63	2 863	519

> Actualités //

Personnes âgées ou en situation de handicap : l'ARS Nouvelle-Aquitaine déploie un nouveau plan de lutte contre la Covid pour les protéger, sans les isoler et adapter les mesures à la résurgence du virus

Pour répondre de manière graduée à la résurgence de l'épidémie et éviter le confinement qui a des effets délétères sur la santé des personnes vulnérables, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a diffusé cette semaine aux établissements accueillant des personnes pouvant développer des formes graves de covid-19 (EHPAD, Unités de soins longue durée, établissements sociaux et médicaux sociaux, ...) les préconisations du ministère de la Santé et des Solidarités du 1^{er} octobre, en adaptant les recommandations à la situation épidémiologique de la Nouvelle-Aquitaine.

Un nombre de clusters en EHPAD de nouveau à la hausse au plan régional

Si le rythme de progression du virus n'est pas identique dans tous les départements, la situation épidémiologique en Nouvelle-Aquitaine requiert une grande vigilance, notamment pour les établissements qui accueillent des personnes pouvant développer des formes graves de la Covid-19 (Établissements sociaux et médico-sociaux, Unités de soins de longue durée). En effet, depuis début septembre, le nombre de clusters signalés chaque semaine augmente régulièrement. A la date du 6 octobre, la région compte 112 clusters dont 27 en EHPAD (chiffres cumulés au 06/10 : 452 résidents testés positifs et 199 membres du personnel).

Un nouveau plan de lutte contre la Covid : vigilance accrue demandée à tous les établissements et des modalités de visite à adapter à la situation épidémiologique

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a rappelé à tous les établissements de Nouvelle-Aquitaine la nécessité de renforcer la vigilance sur le respect des gestes barrières et du protocole d'hygiène. Elle a par ailleurs demandé que les salles d'accueil sanitarisé (SAS) ou zones d'accueil identifiés à l'entrée soient réactivés dans la totalité des établissements concernés.

Concernant les visites extérieures et la circulation au sein des établissements, les mesures doivent être adaptées à la situation. Le confinement en chambre doit être limité à des situations exceptionnelles. L'objectif est de maintenir les activités collectives en petits groupes (dans le respect strict des gestes barrières), préserver le lien

avec les proches et éviter les ruptures d'accompagnement médical et paramédical.

- **Visites : consignes pour les établissements situés en zone d'alerte (quel que soit le niveau)**
(à date : les départements 16, 19 33, 40, 47, 64, 86 et 87)

Il leur est recommandé de réactiver les visites sur rendez-vous, organisées prioritairement dans un espace extérieur ou dans un espace dédié, avec le respect strict des gestes barrières. L'organisation des plages horaires de rendez-vous sera suffisamment étendue pour faciliter les visites des proches qui travaillent. Les familles et les proches seront tenus informés des modalités de ces visites. Les sorties individuelles des résidents pour se rendre au domicile de leurs proches seront exceptionnelles.

Les accueils de jour n'ayant pas d'entrée séparée seront fermés. Pour ceux continuant à fonctionner, les personnes présentant des vulnérabilités particulières (risque de dégradation de l'autonomie ou d'épuisement de l'aidant) seront privilégiées.

Pour les personnes qui ne pourront plus être accompagnées en accueil de jour, elles se verront proposer, en accord avec leur aidant, un accompagnement substitutif à domicile (interventions de natures différentes selon les besoins).

- **Visites : consignes pour les établissements ne se situant pas en zone d'alerte**

Ces mesures (citées ci-dessus) ne s'appliquent pas de manière systématique, mais uniquement en cas d'apparition de cas covid.

Dès l'apparition d'un cas de Covid en établissement (suspect ou confirmé), les visites pourront être suspendues sur tout ou une partie de l'établissement en fonction de l'analyse de la situation, en concertation avec l'ARS. La durée ne devra pas excéder 15 jours.

Si les visites ne sont pas suspendues, elles devront être organisées sur rendez-vous dans un espace extérieur ou dédié dans les mêmes conditions que les établissements situés en zone d'alerte (garantie des visites pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement pour les gestes de la vie quotidienne) dans le strict respect des gestes barrières.

Les accueils de jour seront fermés mais les personnes se verront proposer un accueil à domicile en fonction de leurs besoins.

En cas de clusters (3 cas groupés) dans un établissement, les visites pourront être limitées (protocole du 6 mars 2020) sur autorisation expresse de l'ARS et pour une durée limitée afin de ne pas dégrader l'état psychologique des résidents. **Les nouvelles admissions seront suspendues jusqu'à la fin de la période d'isolement du dernier résident confirmé Covid.**

Les directeur.trice.s d'établissement sont appelés à **appliquer toutes ces mesures, en concertation avec l'équipe soignante et les conseils de vie sociale.**

Les usagers, leurs familles ou leurs représentants devront être tenus informés de l'adaptation des mesures de protection.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine disposera des protocoles mis en place par les établissements et les modalités de planification des visites, ainsi que l'information faite aux résidents et à leurs familles.

L'Agence tient à saluer l'engagement et le professionnalisme des équipes médico-sociales, depuis le début de l'épidémie. Malgré les tensions et les difficultés liées à la gestion de la crise, elles ont su se mobiliser au quotidien auprès des personnes fragiles et les accompagner.

Cellule régionale de renseignements Covid-19

ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

The footer banner features a teal background with several logos and text elements. On the left, there is a red and white logo for 'Point de situation' with 'Nouvelle-Aquitaine' and 'COVID-19' below it. Next to it is the official logo of the 'PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE'. To the right is the 'ars' logo, with 'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine' written below it. On the far right, there is a white box containing the text: 'CONTACT PRESSE : Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60 ars-na-communication@ars.sante.fr'.

